

RCS : TOURS Code greffe : 3701

Documents comptables

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

**Le greffier du tribunal de commerce de TOURS atteste l'exactitude des informations
transmises ci-après**

Nature du document : Documents comptables (B-S)

Numéro de gestion : 1978 B 00215 Numéro SIREN : 313 659 344 Nom ou dénomination : ATELIER DE SAINT-PATERNE
--

Ce dépôt a été enregistré le 02/04/2019 sous le numéro de dépôt 1781

Désignation de l'entreprise : SAS Atelier Saint Paterne		Durée de l'exercice exprimée en nombre de mois : 12			
Adresse de l'entreprise : Le Vigneau 37370 Saint Paterne Racan		Durée de l'exercice précédent : 12			
Numéro SIRET : 3 1 3 6 5 9 3 4 4 0 0 0 1 1		GREFFE			
		Néant ☐			
		Exercice N clos le, 13/01/2011			
		Brut 1			
		Amortissements, provisions 2			
		Net 3			
Capital souscrit non appelé (I)		AA			
ACTIF IMMOBILISÉ *	IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	AB			
		CX			
		AF	370		
		AH			
		AJ			
		AL			
	IMMOBILISATIONS CORPORELLES	AN	42636		
		AP	272355		
		AR	980		
		AT	166325		
		AV			
		AX			
		IMMOBILISATIONS FINANCIÈRES (2)	CS		
			CU	1908727	
			BB		
			BD	2025	
			BF		
			BH	114	
TOTAL (II)		BJ	2393534		
ACTIF CIRCULANT	STOCKS *	BL			
		BN			
		BP			
		BR			
		BT			
	CRÉANCES	BV	4125		
		BX	12643		
		BZ	610632		
		CB			
		CD			
DIVERS	CF	63707			
	CH	51965			
Comptes de régularisation	TOTAL (III)		CJ	743073	
	Frais d'émission d'emprunt à étaler (IV)		CW		
	Primes de remboursement des obligations (V)		CM		
	Écarts de conversion actif * (VI)		CN		
	TOTAL GÉNÉRAL (I à VI)		CO	3136608	
		IA	314135		
			2822472		
Renvois : (1) Dont droit au bail :		(2) Part à moins d'un an des immobilisations financières nettes :	CP		
Clause de réserve de propriété :		(3) Part à plus d'un an :	CR	2037	
Immobiliations :		Stocks :		Créances :	

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

Désignation de l'entreprise		SAS Atelier Saint Paterne		Néant ☐ *		
				Exercice N 30092018		
CAPITAUX PROPRES	Capital social ou individuel (1)* (Dont versé :568150..)			DA	568150	
	Primes d'émission, de fusion, d'apport,			DB	5236	
	Ecart de réévaluation (2)* (dont écart d'équivalence ☐ EK)			DC		
	Réserve légale (3)			DD	67550	
	Réserves statutaires ou contractuelles			DE	1657350	
	Réserves réglementées (3)* (Dont réserve spéciale des provisions pour fluctuation des cours ☐ BI)			DF		
	Autres réserves (Dont réserve relative à l'achat d'œuvres originales d'artistes vivants * ☐ EJ)			DG		
	Report à nouveau			DH		
	RÉSULTAT DE L'EXERCICE (bénéfice ou perte)			DI	127234	
	Subventions d'investissement			DJ		
	Provisions réglementées *			DK		
	TOTAL (I)			DL	2425522	
	Autres fonds propres	Produit des émissions de titres participatifs			DM	
Avances conditionnées			DN			
TOTAL (II)			DO			
Provisions pour risques et charges	Provisions pour risques			DP		
	Provisions pour charges			DQ		
	TOTAL (III)			DR		
DETTES (4)	Emprunts obligataires convertibles			DS		
	Autres emprunts obligataires			DT		
	Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit (5)			DU	75975	
	Emprunts et dettes financières divers (Dont emprunts participatifs ☐ EI)			DV	110536	
	Avances et acomptes reçus sur commandes en cours			DW		
	Dettes fournisseurs et comptes rattachés			DX	50200	
	Dettes fiscales et sociales			DY	147965	
	Dettes sur immobilisations et comptes rattachés			DZ		
	Autres dettes			EA		
Compte régul.	Produits constatés d'avance (4)			EB	12272	
TOTAL (IV)			EC	396950		
Ecart de conversion passif *			(V)	ED		
TOTAL GÉNÉRAL (I à V)			EE	2822472		
RENOIS	(1)	Écart de réévaluation incorporé au capital			IB	
	(2)	Dont {	Réserve spéciale de réévaluation (1959)	IC		
			Écart de réévaluation libre	ID		
			Réserve de réévaluation (1976)	IE		
	(3)	Dont réserve spéciale des plus-values à long terme *			EF	
	(4)	Dettes et produits constatés d'avance à moins d'un an			EG	361220
(5)	Dont concours bancaires courants, et soldes créditeurs de banques et CCP			EH		

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

Désignation de l'entreprise : SAS Atelier Saint Paterne				Néant ☐ *				
		Exercice N						
		France		Exportations et livraisons intracommunautaires		Total		
PRODUITS D'EXPLOITATION	Ventes de marchandises *	FA		FB		FC		
	Production vendue	FD		FE		FF		
			biens *					
		FG	912776	FH		FI	912776	
	Chiffres d'affaires nets *	FJ	912776	FK		FL	912776	
	Production stockée *				FM			
	Production immobilisée *				FN			
	Subventions d'exploitation				FO			
	Reprises sur amortissements et provisions, transferts de charges * (9)				FP	55787		
	Autres produits (1) (11)				FQ	6		
Total des produits d'exploitation (2) (I)						FR	968570	
CHARGES D'EXPLOITATION	Achats de marchandises (y compris droits de douane)*					FS		
	Variation de stock (marchandises)*					FT		
	Achats de matières premières et autres approvisionnements (y compris droits de douane)*					FU		
	Variation de stock (matières premières et approvisionnements)*					FV		
	Autres achats et charges externes (3) (6 bis)*					FW	86159	
	Impôts, taxes et versements assimilés *					FX	82469	
	Salaires et traitements *					FY	416072	
	Charges sociales (10)					FZ	164179	
	DOTATIONS D'EXPLOITATION	Sur immobilisations	- dotations aux amortissements *			GA	34667	
			- dotations aux provisions			GB		
		Sur actif circulant : dotations aux provisions *				GC		
		Pour risques et charges : dotations aux provisions				GD		
	Autres charges (12)					GE	5	
	Total des charges d'exploitation (4) (II)						GF	783554
1 - RÉSULTAT D'EXPLOITATION (I - II)						GG	185016	
opérations en commun	Bénéfice attribué ou perte transférée *					(III)	GH	
	Perte supportée ou bénéfice transféré *					(IV)	GI	
PRODUITS FINANCIERS	Produits financiers de participations (5)						GJ	1
	Produits des autres valeurs mobilières et créances de l'actif immobilisé (5)						GK	
	Autres intérêts et produits assimilés (5)						GL	2457
	Reprises sur provisions et transferts de charges						GM	
	Différences positives de change						GN	
	Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement						GO	
Total des produits financiers (V)						GP	2459	
CHARGES FINANCIÈRES	Dotations financières aux amortissements et provisions *						GQ	
	Intérêts et charges assimilées (6)						GR	995
	Différences négatives de change						GS	
	Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement						GT	
Total des charges financières (VI)						GU	995	
2 - RÉSULTAT FINANCIER (IV - VI)						GV	1463	
3 - RÉSULTAT COURANT AVANT IMPÔTS (I - II + III - IV + V - VI)						GW	186479	

Désignation de l'entreprise		SAS Atelier Saint Paterne		Néant ☐ *			
				Exercice N			
PRODUITS EXCEPTIONNELS	Produits exceptionnels sur opérations de gestion			HA	9877		
	Produits exceptionnels sur opérations en capital *			HB			
	Reprises sur provisions et transferts de charges			HC			
	Total des produits exceptionnels (7) (VII)			HD	9877		
CHARGES EXCEPTIONNELLES	Charges exceptionnelles sur opérations de gestion (6 bis)			HE			
	Charges exceptionnelles sur opérations en capital *			HF			
	Dotations exceptionnelles aux amortissements et provisions (6 ter)			HG			
	Total des charges exceptionnelles (7) (VIII)			HH			
4 - RÉSULTAT EXCEPTIONNEL (VII - VIII)				HI	9877		
Participation des salariés aux résultats de l'entreprise (IX)				HJ			
Impôts sur les bénéfices * (X)				HK	69123		
TOTAL DES PRODUITS (I + III + V + VII)				HL	980908		
TOTAL DES CHARGES (II + IV + VI + VIII + IX + X)				HM	853673		
5 - BÉNÉFICE OU PERTE (Total des produits - total des charges)				HN	127234		
RENVVOIS	(1)	Dont produits nets partiels sur opérations à long terme			HO		
	(2)	Dont	produits de locations immobilières		HY		
			produits d'exploitation afférents à des exercices antérieurs (à détailler au (8) ci-dessous)		IG		
	(3)	Dont	- Crédit-bail mobilier *		HP		
			- Crédit-bail immobilier		HQ		
	(4)	Dont charges d'exploitation afférentes à des exercices antérieurs (à détailler au (8) ci-dessous)			1H		
	(5)	Dont produits concernant les entreprises liées			1J		
	(6)	Dont intérêts concernant les entreprises liées			1K		
	(6bis)	Dont dons faits aux organismes d'intérêt général (art. 238 bis du C.G.I.)			HX		
	(6ter)	Dont amortissements des souscriptions dans des PME innovantes (art. 217 octies)			RC		
		Dont amortissements exceptionnel de 25% des constructions nouvelles (art. 39 quinquies D)			RD		
	(9)	Dont transferts de charges			A1	55787	
	(10)	Dont cotisations personnelles de l'exploitant (13)			A2		
	(11)	Dont redevances pour concessions de brevets, de licences (produits)			A3		
	(12)	Dont redevances pour concessions de brevets, de licences (charges)			A4		
	(13)	Dont primes et cotisations complémentaires personnelles : facultatives		A6	obligatoires	A9	
	(7)	Détail des produits et charges exceptionnels (Si le nombre de lignes est insuffisant, reproduire le cadre (7) et le joindre en annexe) :			Exercice N		
	Détail en annexe			Charges exceptionnelles		Produits exceptionnels	
(8)	Détail des produits et charges sur exercices antérieurs :			Exercice N			
			Charges antérieures		Produits antérieurs		



KPMG Entreprises
Centre d'Affaires Aéronef
41 rue de la Milletière
Bâtiment F - BP 79737
37097 TOURS Cedex 2
France

Téléphone : +33 (0)2.47.63.47.00
Télécopie : +33 (0)2.47.44.52.81
Site internet : www.kpmg.fr

SAS Atelier de Saint Paterne

Annexe de base aux comptes annuels de l'exercice clos le
30 septembre 2018
Montants exprimés en euros

Ce rapport contient 16 pages



Table des matières

1	Faits caractéristiques	3
1.1	Evènements principaux	3
1.1.1	Evènements principaux, faits caractéristiques de l'exercice	3
1.1.1.1	Intégration fiscale	3
1.1.1.2	Souscription dans l'augmentation de capital ASP Montage	3
1.1.1.3	Réduction de capital	3
1.1.2	Evènements postérieurs à la clôture	3
1.2	Principes, règles et méthodes comptables	3
2	Informations relatives au bilan	4
2.1	Actif	4
2.1.1	Tableau des immobilisations	4
2.1.2	Immobilisations incorporelles	4
2.1.3	Immobilisations corporelles	5
2.1.4	Immobilisations financières	5
2.1.5	Créances	7
2.2	Passif	10
2.2.1	Tableau de variation des capitaux propres	10
2.2.2	Capital	10
2.2.3	Dettes financières et autres dettes	11
3	Informations relatives au compte de résultat	13
3.1	Ventilation du chiffre d'affaires par secteur d'activité ou marché géographique	13
3.2	Impôt sur les bénéfices	13
3.2.1	Impôt différé	13
3.2.2	Autres informations spécifiques	13
3.3	Crédit d'impôt compétitivité emploi (CICE)	14
3.4	Résultat exceptionnel	14
4	Autres informations	15
4.1	Engagements et opérations non inscrites au bilan	15
4.1.1	Engagements financiers donnés et reçus	15
4.1.2	Engagements pris en matière de crédit-bail	16
4.2	Autres informations diverses	16
4.2.1	Effectif moyen	16
4.2.2	Honoraires des commissaires aux comptes	16



1 Faits caractéristiques

1.1 Evènements principaux

1.1.1 Evènements principaux, faits caractéristiques de l'exercice

1.1.1.1 Intégration fiscale

A compter du 1^{er} octobre 2017, la société ASP Montage a intégrée le groupe des sociétés fiscalement intégrées.

1.1.1.2 Souscription dans l'augmentation de capital ASP Montage

En date du 22/03/2018, la société Atelier de Saint Patern a souscrit à l'augmentation de capital de la société ASP Montage par compensation avec des créances à hauteur de 100 K€.

1.1.1.3 Réduction de capital

La société a procédé à une réduction de capital par rachat de 485 actions pour un total de 120 K€ (dont 53 K€ de capital et 67 K€ par imputation sur les réserves ordinaires).

1.1.2 Evènements postérieurs à la clôture

Aucun fait significatif n'est survenu postérieurement à la date de clôture.

Principes, règles et méthodes comptables

Les conventions générales comptables ont été appliquées selon les dispositions du nouveau Plan Comptable Général (règlement n° 2016-07 du 4 novembre 2016), dans le respect du principe de prudence et conformément aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels :

- continuité de l'exploitation assurée,
- permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre,
- indépendance des exercices.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.



2 Informations relatives au bilan

2.1 Actif

2.1.1 Tableau des immobilisations

	Augmentations		Diminutions	
	Réévaluation	Acquisition Apports Virements	Virements poste à poste	Cessions rebuts
Immobilisations incorporelles	-	-	-	-
Aménagement des constructions	-	3 695	-	-
Installations techniques, matériel et outillages industriels	-	-	-	-
Installations générales, agencements, aménagements divers	-	-	-	-
Matériel de transport	-	-	-	-
Matériel de bureau et informatique, mobilier	-	-	-	-
Emballages récupérables et divers	-	-	-	-
Immobilisations corporelles en cours	-	-	-	-
Avances et acomptes	-	-	-	-

2.1.2 Immobilisations incorporelles

Les immobilisations incorporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition, après déduction des rabais, remises et escomptes de règlement ou à leur coût de production.

Une dépréciation est comptabilisée quand la valeur actuelle d'un actif est inférieure à la valeur nette comptable.



2.1.2.1 Amortissement

Types d'immobilisations	Mode	Durée
Logiciels et progiciels	Linéaire	3 ans

2.1.3 Immobilisations corporelles

Les immobilisations corporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition, après déduction des rabais, remises et escomptes de règlement ou à leur coût de production.

Une dépréciation est comptabilisée quand la valeur actuelle d'un actif est inférieure à la valeur nette comptable.

2.1.3.1 Amortissement

Types d'immobilisations	Mode	Durée
Constructions	Linéaire	20 ans
Agencements et constructions	Linéaire	12 ans
Matériel et outillage	Linéaire et dégressif	2 à 10 ans
Agencements matériels	Linéaire et dégressif	3 à 10 ans
Installations générales	Linéaire	5 à 10 ans
Matériel de transport (rachat CB)	Linéaire et dégressif	2 à 4 ans
Matériel de bureau	Linéaire et dégressif	2 à 5 ans
Mobilier de bureau	Linéaire	5 à 10 ans

2.1.4 Immobilisations financières

2.1.4.1 Titres de filiales et participations

- Liste des filiales et participations



SAS Atelier de Saint Pateme
Annexe de base aux comptes annuels de l'exercice clos le 30 septembre 2018
Montants exprimés en euros
KPMG Entreprises

Informations financières (5)	Capital (6)	Réserves et report à nouveau avant affectation des résultats (6) (10)	Quote-part du capital détenue (en %)	Valeurs comptables des titres détenus (7) (8)		Prêts et avances consentis par la société et non encore remboursés (7) (9)	Montant des cautions et avals donnés par la société (7)	Chiffre d'affaires hors taxes du dernier exercice écoulé (7) (10)	Résultats (bénéfice ou perte du dernier exercice clos) (7) (10)	Dividendes encaissés par la société au cours de l'exercice (7)	Observations
				Brute	Nette						
Filiales et participations (1)											
A. Renseignements détaillés concernant les filiales et les participations ci-dessus (2) (3)											
1. Filiale (+50 % du capital détenu par la société)											
ASP Technologies	1 045 K€	606 K€	99.99 %	1 729 K€	1 729 K€	388 K€	27 K€	8 003 K€	92 K€	/	/
ASP Montage	150 K€	5 K€	99.90 %	150 K€	150 K€	50 K€	14 K€	1 073 K€	-1 K€	/	/
2. Participations (à détailler) (10 à 50 % du capital détenu par la société)											
EPI (30/09/2017)	250 K€	/	30 %	30 K€	30 K€	/	/	2 321 K€	80 K€	/	/



2.1.4.2 Créances immobilisées

- Postes du bilan relatifs aux filiales et participations

	Montant concernant les entreprises	
	<i>liées</i>	<i>avec lesquelles la Société a un lien de participation</i>
Autres participations	1 909 K€	/
Créances clients et comptes rattachés	10 K€	/
Autres créances	440 K€	/

2.1.5 Créances

Les créances sont valorisées à leur valeur nominale. Une dépréciation est pratiquée lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur comptable.



2.1.5.1 Classement par échéance

	ÉTAT DES CRÉANCES		Montant brut	A 1 an au plus	A plus d'un an
DE L'ACTIF IMMOBILISÉ	Créances rattachées à des participations		-	-	-
	Prêts		-	-	-
	Autres immobilisations financières		114	-	114
DE L'ACTIF CIRCULANT	Clients douteux ou litigieux		-	-	-
	Autres créances clients		12 643	12 643	-
	Créance représentative des titres prêtés ou remis en garantie		-	-	-
	Personnel et comptes rattachés		511	511	-
	Sécurité sociale et autres organismes sociaux		-	-	-
	État et autres collectivités publiques	Impôt sur les bénéfices	157 578	157 578	-
		Taxe sur la valeur ajoutée	10 082	10 082	-
		Autres impôts, taxes et versement assimilés	-	-	-
		Divers	2 037	-	2 037
	Groupes et associés		440 424	440 424	-
	Débiteur divers		-	-	-
Charges constatées d'avance		51 965	51 965	-	
TOTAL			675 355	673 204	2 151



2.1.5.2 Produits à recevoir

	Montant
Créances <i>clients</i> et comptes rattachés	6 K€
Autres créances	3 K€
Total	9 K€

2.1.5.3 Autres informations significatives

Au 30 septembre 2013, les abandons de créances consenties par la société Atelier de Saint Patern au profit de sa filiale la société ASP Technologies s'établissaient à 2 460 K€. Les abandons ont été assortis d'une clause de retour à meilleure fortune.

Au 30 septembre 2014, les conditions de retour à meilleure fortune ayant été partiellement atteintes, la clause a été activée pour un montant de 39 K€, constituant un profit enregistré dans les comptes de la société Atelier de Saint Patern.

Le montant des abandons restant en compte au 30 septembre 2015 s'établissait à 2 421 K€.

Au 30 septembre 2016, l'abandon de créances consenties au titre de l'exercice s'élève à 75 K€ portant le montant à un total de 2 496 K€.

Le retour à meilleure fortune n'a pas été actionné sur l'exercice 2017-2018.



2.2 Passif

2.2.1 Tableau de variation des capitaux propres

	N-1	+	-	N
Capital	621 K€	1 K€	53 K€	568 K€
Primes d'émission, fusion...	5 K€	/	/	5 K€
Réserves légale et réserves statutaires	1 739 K€	54 K€	68 K€	1 725 K€
Résultat	116 K€	127 K€	116 K€	127 K€
Total	2 481 K€	182 K€	237 K€	2 426 K€

2.2.2 Capital

2.2.2.1 Mouvements de l'exercice

Au 30/09/2017, le capital est composé de 5 650 actions de 109.84 € de valeur nominale.

Par décision de l'assemblée générale du 22 mars 2018, le capital social a été augmenté de 920 € par incorporation de réserves pour être porté à 621 500 €.

La société a ensuite procédé à une réduction de capital social d'un montant de 53 350 € pour le ramener à 568 150 € par voie de rachat de 485 actions.

Au 30/09/2018, le capital social est composé de 5 165 actions de 110 € de valeur nominale.



2.2.3 Dettes financières et autres dettes

2.2.3.1 Classement par échéance

	Montant brut	A 1 an au plus	A + d'1 an et 5 ans au +	A + de 5 ans
Emprunts obligataires convertibles	-	-	-	-
Autres emprunts obligataires	-	-	-	-
Emprunts et dettes établissement de crédit	-	-	-	-
- A 1 an max à l'origine	114	114	-	-
- A + d'1 à l'origine	75 861	40 131	35 730	-
Emprunts et dettes financières Divers	-	-	-	-
Fournisseur et comptes rattachés	50 200	50 200	-	-
Personnel et comptes rattachés	16 839	16 839	-	-
Sécurité sociales et autres organismes	59 985	59 985	-	-
Impôts sur les bénéfices	-	-	-	-
TVA	25 480	25 480	-	-
Obligations cautionnées	-	-	-	-
Autres impôts et taxes	45 660	45 660	-	-
Dettes sur immobilisation Et comptes rattachés	-	-	-	-
Groupe et associés	110 536	110 536	-	-
Autres dettes	-	-	-	-
Dettes titres empruntés ou rem. Garant	-	-	-	-
Produits constatés d'avance	12 272	12 272	-	-
TOTAL	396 950	361 220	35 730	-



2.2.3.2 Charges à payer

Charges à payer	Montant
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	20 K€
Dettes fiscales et sociales	74 K€
Dettes bancaires	0 K€
Total	94 K€



3 Informations relatives au compte de résultat

3.1 Ventilation du chiffre d'affaires par secteur d'activité ou marché géographique

Secteur d'activité / Marché géographique	Montant
Production de biens	/
Production de services	912 K€
Total	912 K€

3.2 Impôt sur les bénéfices

3.2.1 Impôt différé

L'impôt payé d'avance au titre des charges non déductibles l'année de leur comptabilisation se compose comme suit :

Bases- C3S	-
Taux d'imposition ⁽¹⁾	33.1/3 %
Créance d'impôt différé	-

⁽¹⁾ Taux de droit commun applicable à l'exercice clos

3.2.2 Autres informations spécifiques

- *Société intégrée fiscalement*

La société ainsi que ses filiales ASP Technologies et ASP Montage font l'objet d'une intégration fiscale.



3.3 Crédit d'impôt compétitivité emploi (CICE)

Le CICE (Crédit d'impôt compétitivité emploi) comptabilisé dans les comptes de votre entité à la clôture de l'exercice s'élève à 3 K€. Il correspond au montant du CICE de l'exercice social.

Au compte de résultat, votre entité a retenu la comptabilisation du CICE en diminution des charges de personnel (charges sociales).

Il traduit le droit au CICE, acquis par votre entité, relatif aux rémunérations éligibles comptabilisées dans l'exercice.

Au bilan, il a été enregistré au crédit du poste *444000 Etat impôt sur les bénéfices* pour la part correspondant à l'année civile 2017, soit 3 K€ et au crédit du compte *448700 Etat produit à recevoir* pour la part du CICE calculé sur les salaires des 9 premiers mois de l'année civile 2018, soit 2 K€.

Ce produit de 3 K€ correspond au crédit d'impôt qui va être utilisé à l'occasion de la déclaration du solde de l'impôt société 2017-2018.

Il a contribué au financement des acquisitions d'immobilisations de l'exercice.

3.4 Résultat exceptionnel

Le résultat exceptionnel est de + 10 K€ et correspond à la réclamation contentieuse au titre de l'application du taux groupe pour la CVAE pour les années antérieures.



4 Autres informations

4.1 Engagements et opérations non inscrites au bilan

4.1.1 Engagements financiers donnés et reçus

4.1.1.1 Les clauses de retour à meilleure fortune

Cf note 2.1.5.3.

4.1.1.2 Les engagements en matière de pensions ou d'indemnités assimilées

Le montant des droits qui seraient acquis par les salariés au titre de l'indemnité de départ à la retraite à l'âge de 62 ans, en tenant compte d'une progression des salaires de 1%, d'une actualisation de 1,54 % et d'une probabilité de présence dans l'entreprise à l'âge de la retraite s'élève à 15 K€ (charges sociales incluses).

Ce montant n'est pas comptabilisé.

L'engagement retraite n'a pas été constaté sous forme de provision.

4.1.1.3 Les engagements consentis de manière conditionnelle

	N	N - 1
Engagements reçus		
Abandon de créance avec clause de retour à meilleure fortune	2 496 K€	2 496 K€
	N	
Engagements données		
Caution solidaire ASP Technologies (marchés privés)	27 K€	
Gage sur véhicule au titre de l'emprunt en cours	18 K€	
Caution solidaire ASP Montage	14 K€	



4.1.2 Engagements pris en matière de crédit-bail

La société ne dispose plus d'engagement en matière de crédit-bail.

4.2 Autres informations diverses

4.2.1 Effectif moyen

	Personnel salarié
Cadres	2
Ouvriers	2
Total	4

4.2.2 Honoraires des commissaires aux comptes

	CAC 1
Au titre de la mission de contrôle légal des comptes	5 K€

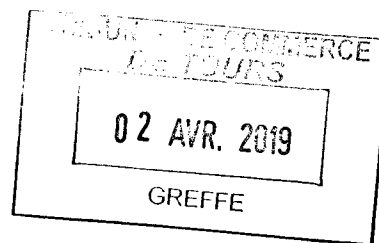


départ p. 4/10

RSM Ouest Audit

24, Place d'Avesnières
BP 30423
53004 Laval Cedex
France
T +33 2 43 02 90 00

www.rsmfrance.fr



ATELIER SAINT PATERNE
SAS au capital de 568 150 euros

Le Vigneau
37370 SAINT PATERNE RACAN

**RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES
SUR LES COMPTES ANNUELS**

Exercice clos le 30 septembre 2018

RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES SUR LES COMPTES ANNUELS
EXERCICE CLOS LE 30 SEPTEMBRE 2018

A l'assemblée générale de la société **ATELIER SAINT PATERNE**,

OPINION

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre Assemblée Générale, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de la société **ATELIER SAINT PATERNE** relatifs à l'exercice clos le **30 septembre 2018**, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de la société à la fin de cet exercice.

FONDEMENT DE L'OPINION

Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance qui nous sont applicables, sur la période du 1^{er} octobre 2017 à la date d'émission de notre rapport, et notamment nous n'avons pas fourni de services interdits par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes.

JUSTIFICATION DES APPRECIATIONS

En application des dispositions des articles L. 823-9 et R. 823-7 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous portons à votre connaissance les appréciations suivantes qui, selon notre jugement professionnel, ont été les plus importantes pour l'audit des comptes annuels de l'exercice :

Les titres de participation figurant à l'actif du bilan sont évalués selon la méthode décrite dans la note de l'annexe 2.1.4.1 relative aux « Titres de filiales et participations ».

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

VERIFICATION DU RAPPORT DE GESTION ET DES AUTRES DOCUMENTS ADRESSES AUX ASSOCIES

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par la loi.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion du Président et dans les autres documents adressés aux associés sur la situation financière et les comptes annuels.

Nous attestons de la sincérité et de la concordance avec les comptes annuels des informations relatives aux délais de paiement mentionnées à l'article D.441-4 du code de commerce.

RESPONSABILITES DE LA DIRECTION ET DES PERSONNES CONSTITUANT LE GOUVERNEMENT D'ENTREPRISE RELATIVES AUX COMPTES ANNUELS

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de la société à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider la société ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le Président.

RESPONSABILITES DU COMMISSAIRE AUX COMPTES RELATIVES A L'AUDIT DES COMPTES ANNUELS

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

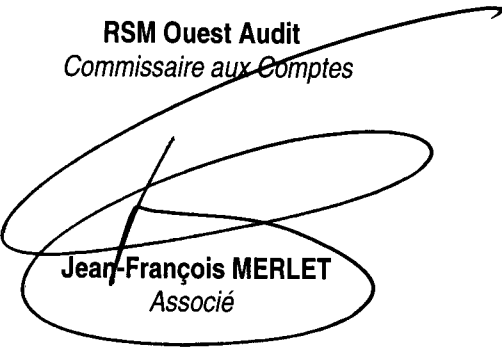
Comme précisé par l'article L.823-10-1 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre société.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre :

- Il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- Il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- Il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;
- Il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de la société à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;
- Il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

FAIT à LAVAL, le 7 mars 2019

RSM Ouest Audit
Commissaire aux Comptes



Jean-François MERLET
Associé

Atelier Saint Paterne

N° SIRET : 31365934400011

* Mission de Présentation-Voir le rapport de l'Expert Comptable

Actif			Exercice au 30/09/2018			Exercice précédent
			Montant brut	Amort. ou Prov.	Montant net	au 30/09/2017
Capital souscrit non appelé						
Actif immobilisé	Immobilisations incorporelles	Frais d'établissement				
		Frais de développement				
		Concessions, brevets et droits similaires	370	370		
		Fonds commercial (1)				
		Autres immobilisations incorporelles				
		Immobilisations incorporelles en cours				
		Avances et acomptes				
		TOTAL	370	370		
	Immobilisations corporelles	Terrains	42 636		42 636	42 636
		Constructions	272 355	198 411	73 943	79 736
		Inst. techniques, mat. out. industriels	980	980		
		Autres immobilisations corporelles	166 325	114 373	51 951	77 130
		Immobilisations en cours				
		Avances et acomptes				
		TOTAL	482 297	313 765	168 531	199 503
	Immobilisations financières	Participations évaluées par équivalence				
		Autres participations	1 908 727		1 908 727	1 808 827
		Créances rattachées à des participations				
		Titres immob. de l'activité de portefeuille				
		Autres titres immobilisés	2 025		2 025	2 025
		Prêts				
		Autres immobilisations financières	114		114	114
		TOTAL	1 910 867		1 910 867	1 810 967
Total de l'actif immobilisé			2 393 534	314 135	2 079 398	2 010 470
Actif circulant	Stocks	Matières premières, approvisionnements				
		En cours de production de biens				
		En cours de production de services				
		Produits intermédiaires et finis				
		Marchandises				
	TOTAL					
	Avances et acomptes versés sur commandes		4 125		4 125	
	Créances	Clients et comptes rattachés	12 643		12 643	5 876
		Autres créances	610 632		610 632	686 556
		Capital souscrit et appelé, non versé				
TOTAL		623 276		623 276	692 433	
Droits	Valeurs mobilières de placement					
	(dont actions propres :)					
	Instruments de trésorerie					
Disponibilités		63 707		63 707	90 960	
TOTAL		63 707		63 707	90 960	
Charges constatées d'avance			51 965		51 965	20 994
Total de l'actif circulant			743 073		743 073	804 388
Frais d'émission d'emprunts à étaler						
Primes de remboursement des emprunts						
Écarts de conversion actif						
TOTAL DE L'ACTIF			3 136 608	314 135	2 822 472	2 814 859
Renvois :						
(1) Dont droit au bail						
(2) Dont part à moins d'un an (brut) des immobilisations financières						
(3) Dont créances à plus d'un an (brut)					2 037	6 111
Clause de réserve de propriété			Immobilisations	Stocks	Créances clients	

Atelier Saint Paterne

* Mission de Présentation-Voir le rapport de l'Expert Comptable

Passif		Au 30/09/2018	Exercice précédent
Capitaux propres	Capital (dont versé : 568 150)	568 150	620 580
	Primes d'émission, de fusion, d'apport	5 236	5 236
	Ecart de réévaluation		
	Ecart d'équivalence		
	Réserves		
	Réserve légale	67 550	67 550
	Réserves statutaires	1 657 350	1 671 397
	Réserves réglementées		
	Autres réserves		
	Report à nouveau		
	Résultats antérieurs en instance d'affectation		
	Résultat de la période (bénéfice ou perte)	127 234	115 952
	Situation nette avant répartition	2 425 522	2 480 717
Aut. fonds propres	Subvention d'investissement		
	Provisions réglementées		
Total		2 425 522	2 480 717
Aut. fonds propres	Titres participatifs		
	Avances conditionnées		
Total			
Provisions	Provisions pour risques		
	Provisions pour charges		
Total			
Dettes	Emprunts et dettes assimilées		
	Emprunts obligataires convertibles		
	Autres emprunts obligataires		
	Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit (2)	75 975	115 631
	Emprunts et dettes financières divers (3)	110 536	40 464
	Total	186 511	156 095
	Avances et acomptes reçus sur commandes (1)		
	Dettes fournisseurs et comptes rattachés	50 200	20 018
	Dettes fiscales et sociales	147 965	146 293
	Dettes sur immobilisations et comptes rattachés		
Autres dettes	Autres dettes		
	Instruments de trésorerie		
Total		198 165	166 311
Produits constatés d'avance		12 272	11 735
Total des dettes et des produits constatés d'avance		396 950	334 142
Écart de conversion passif			
TOTAL DU PASSIF		2 822 472	2 814 859
	Crédit-bail immobilier		
	Crédit-bail mobilier		
	Effets portés à l'escompte et non échus		
	Dettes et produits constatés d'avance, sauf (1), à plus d'un an	35 730	75 844
	à moins d'un an	361 220	258 297
Renvois : (2) dont concours bancaires courants et soldes créditeurs de banques			
(3) dont emprunts participatifs			

Atelier Saint Paterne

Périodes 01/10/2016 30/09/2017 Durées 12 mois
01/10/2017 30/09/2018 12 mois

* Mission de Présentation-Voir le rapport de l'Expert Comptable

	France	Exportation	Total	Exercice précédent
Produits d'exploitation (1)	Ventes de marchandises			
	Production vendue : - Biens			
	- Services	912 776	912 776	892 054
	Chiffre d'affaires net	912 776	912 776	892 054
	Production stockée			
	production immobilisée			
	Produits nets partiels sur opérations à long terme			
	Subventions d'exploitation			
Charges d'exploitation (2)	Reprises sur amortissements et provisions, transferts de charges		55 787	49 769
	Autres produits		6	9
	Total		968 570	941 833
	Marchandises Achats			
	Variation de stocks			
	Matières premières et autres approvisionnements Achats			
	Variation de stocks			
	Autres achats et charges externes (3)		86 159	80 230
Charges financières	Impôts, taxes et versements assimilés		82 469	70 634
	Salaires et traitements		416 072	419 211
	Charges sociales		164 179	163 487
	Dotations · sur immobilisations amortissements		34 667	31 912
	d'exploitation · sur actif circulant provisions			
	· pour risques et charges			
	Autres charges		5	7
	Total		783 554	765 484
Résultat d'exploitation A			185 016	176 348
Bénéfice attribué ou perte transférée B				
	Perte supportée ou bénéfice transféré C			
Produits financiers	Produits financiers de participations (4)		1	1
	Produits financiers d'autres valeurs mobilières de placement et créances d'actif immobilisé (4)			
	Autres intérêts et produits assimilés (4)		2 457	2 435
	Reprises sur provisions, transferts de charges			
	Différences positives de change			
	Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement			
Charges financières	Total		2 459	2 436
	Dotations financières aux amortissements et provisions			
	Intérêts et charges assimilées (5)		995	1 324
	Différences négatives de change			
	Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement			
	Total		995	1 324
Résultat financier D			1 463	1 112
RÉSULTAT COURANT AVANT IMPÔT (± A ± B - C ± D) E			186 479	177 461

Atelier Saint Paterne

Périodes	01/10/2016	30/09/2017	Durées	12 mois
	01/10/2017	30/09/2018		12 mois

* Mission de Présentation-voir le rapport de l'Expert Comptable

		Total	Exercice précédent
Produits exceptionnels	Produits exceptionnels sur opérations de gestion	9 877	16 102
	Produits exceptionnels sur opérations en capital		
	Reprises sur provisions et transferts de charge		
	Total	9 877	16 102
Charges exceptionnelles	Charges exceptionnelles sur opérations de gestion		
	Charges exceptionnelles sur opérations en capital		
	Dotations exceptionnelles aux amortissements et provisions		
	Total		
Résultat exceptionnel		F 9 877	16 102
Participation des salariés aux résultats		G	
Impôt sur les bénéfices		H 69 123	77 611
BÉNÉFICE OU PERTE (± E ± F - G - H)		127 234	115 952
Renvois			
(1) Dont	produits d'exploitation afférents à des exercices antérieurs incidence après impôt des corrections d'erreurs		
(2) Dont	charges d'exploitation afférentes à des exercices antérieurs incidence après impôt des corrections d'erreurs		
(3) Y compris	- redevances de crédit-bail mobilier - redevances de crédit-bail immobilier		
(4) Dont	produits concernant les entités liées		
(5) Dont	intérêts concernant les entités liées		



1 Faits caractéristiques

1.1 Evènements principaux

1.1.1 Evènements principaux, faits caractéristiques de l'exercice

1.1.1.1 Intégration fiscale

A compter du 1^{er} octobre 2017, la société ASP Montage a intégrée le groupe des sociétés fiscalement intégrées.

1.1.1.2 Souscription dans l'augmentation de capital ASP Montage

En date du 22/03/2018, la société Atelier de Saint Paterne a souscrit à l'augmentation de capital de la société ASP Montage par compensation avec des créances à hauteur de 100 K€.

1.1.1.3 Réduction de capital

La société a procédé à une réduction de capital par rachat de 485 actions pour un total de 120 K€ (dont 53 K€ de capital et 67 K€ par imputation sur les réserves ordinaires).

1.1.2 Evènements postérieurs à la clôture

Aucun fait significatif n'est survenu postérieurement à la date de clôture.

Principes, règles et méthodes comptables

Les conventions générales comptables ont été appliquées selon les dispositions du nouveau Plan Comptable Général (règlement n° 2016-07 du 4 novembre 2016), dans le respect du principe de prudence et conformément aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels :

- continuité de l'exploitation assurée,
- permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre,
- indépendance des exercices.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.



2 Informations relatives au bilan

2.1 Actif

2.1.1 Tableau des immobilisations

	Augmentations		Diminutions	
	Réévaluation	Acquisition Apports Virements	Virements poste à poste	Cessions rebuts
Immobilisations incorporelles	-	-	-	-
Aménagement des constructions	-	3 695	-	-
Installations techniques, matériel et outillages industriels	-	-	-	-
Installations générales, agencements, aménagements divers	-	-	-	-
Matériel de transport	-	-	-	-
Matériel de bureau et informatique, mobilier	-	-	-	-
Emballages récupérables et divers	-	-	-	-
Immobilisations corporelles en cours	-	-	-	-
Avances et acomptes	-	-	-	-

2.1.2 Immobilisations incorporelles

Les immobilisations incorporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition, après déduction des rabais, remises et escomptes de règlement ou à leur coût de production.

Une dépréciation est comptabilisée quand la valeur actuelle d'un actif est inférieure à la valeur nette comptable.



2.1.2.1 Amortissement

Types d'immobilisations	Mode	Durée
Logiciels et progiciels	Linéaire	3 ans

2.1.3 Immobilisations corporelles

Les immobilisations corporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition, après déduction des rabais, remises et escomptes de règlement ou à leur coût de production.

Une dépréciation est comptabilisée quand la valeur actuelle d'un actif est inférieure à la valeur nette comptable.

2.1.3.1 Amortissement

Types d'immobilisations	Mode	Durée
Constructions	Linéaire	20 ans
Agencements et constructions	Linéaire	12 ans
Matériel et outillage	Linéaire et dégressif	2 à 10 ans
Agencements matériels	Linéaire et dégressif	3 à 10 ans
Installations générales	Linéaire	5 à 10 ans
Matériel de transport (rachat CB)	Linéaire et dégressif	2 à 4 ans
Matériel de bureau	Linéaire et dégressif	2 à 5 ans
Mobilier de bureau	Linéaire	5 à 10 ans

2.1.4 Immobilisations financières

2.1.4.1 Titres de filiales et participations

- Liste des filiales et participations



SAS Atelier de Saint Paterne
Annexe de base aux comptes annuels de l'exercice clos le 30 septembre 2018
Montants exprimés en euros
KPMG Entreprises

Informations financières (5)	Capital (6)	Réserves et report à nouveau avant affectation des résultats (6) (10)	Quote- part du capital détenue (en %)	Valeurs comptables des titres détenus (7) (8)		Prêts et avances consentis par la société et non encore remboursés (7) (9)	Montant des cautions et avals donnés par la société (7)	Chiffre d'affaires hors taxes du dernier exercice écoulé (7) (10)	Résultats (bénéfice ou perte du dernier exercice clos) (7) (10)	Dividendes encaissés par la société au cours de l'exercice (7)	Observations
				Brute	Nette						
Filiales et participations (1)											
A. Renseignements détaillés concernant les filiales et les participations ci- dessus (2) (3)											
1. Filiale (+50 % du capital détenu par la société)											
ASP Technologies	1 045 K€	606 K€	99.99 %	1 729 K€	1 729 K€	388 K€	27 K€	8 003 K€	92 K€	/	/
ASP Montage	150 K€	5 K€	99.90 %	150 K€	150 K€	50 K€	14 K€	1 073 K€	-1 K€	/	/
2. Participations (à détailler) (10 à 50 % du capital détenu par la société)											
EPI (30/09/2017)	250 K€	/	30 %	30 K€	30 K€	/	/	2 321 K€	80 K€	/	/



2.1.4.2 Créances immobilisées

- Postes du bilan relatifs aux filiales et participations

Montant concernant les entreprises

	<i>liées</i>	<i>avec lesquelles la Société a un lien de participation</i>
Autres participations	1 909 K€	/
Créances clients et comptes rattachés	10 K€	/
Autres créances	440 K€	/

2.1.5 Créances

Les créances sont valorisées à leur valeur nominale. Une dépréciation est pratiquée lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur comptable.



2.1.5.1 Classement par échéance

ÉTAT DES CRÉANCES		Montant brut	A 1 an au plus	A plus d'un an
DE L'ACTIF IMMOBILISÉ	Créances rattachées à des participations	-	-	-
	Prêts	-	-	-
	Autres immobilisations financières	114	-	114
	Clients douteux ou litigieux	-	-	-
	Autres créances clients	12 643	12 643	-
	Créance représentative des titres prêtés ou remis en garantie	-	-	-
DE L'ACTIF CIRCULANT	Personnel et comptes rattachés	511	511	-
	Sécurité sociale et autres organismes sociaux	-	-	-
	Impôt sur les bénéfices	157 578	157 578	-
	Taxe sur la valeur ajoutée	10 082	10 082	-
	Autres impôts, taxes et versement assimilés	-	-	-
	Divers	2 037	-	2 037
	Groupes et associés	440 424	440 424	-
	Débiteur divers	-	-	-
	Charges constatées d'avance	51 965	51 965	-
	TOTAL	675 355	673 204	2 151



2.1.5.2 Produits à recevoir

	Montant
Créances <i>clients</i> et comptes rattachés	6 K€
Autres créances	3 K€
Total	9 K€

2.1.5.3 Autres informations significatives

Au 30 septembre 2013, les abandons de créances consenties par la société Atelier de Saint Paterne au profit de sa filiale la société ASP Technologies s'établissaient à 2 460 K€. Les abandons ont été assortis d'une clause de retour à meilleure fortune.

Au 30 septembre 2014, les conditions de retour à meilleure fortune ayant été partiellement atteintes, la clause a été activée pour un montant de 39 K€, constituant un profit enregistré dans les comptes de la société Atelier de Saint Paterne.

Le montant des abandons restant en compte au 30 septembre 2015 s'établissait à 2 421 K€.

Au 30 septembre 2016, l'abandon de créances consenties au titre de l'exercice s'élève à 75 K€ portant le montant à un total de 2 496 K€.

Le retour à meilleure fortune n'a pas été actionné sur l'exercice 2017-2018.



2.2 Passif

2.2.1 Tableau de variation des capitaux propres

	N-1	+	-	N
Capital	621 K€	1 K€	53 K€	568 K€
Primes d'émission, fusion...	5 K€	/	/	5 K€
Réserves légale et réserves statutaires	1 739 K€	54 K€	68 K€	1 725 K€
Résultat	116 K€	127 K€	116 K€	127 K€
Total	2 481 K€	182 K€	237 K€	2 426 K€

2.2.2 Capital

2.2.2.1 Mouvements de l'exercice

Au 30/09/2017, le capital est composé de 5 650 actions de 109.84 € de valeur nominale.

Par décision de l'assemblée générale du 22 mars 2018, le capital social a été augmenté de 920 € par incorporation de réserves pour être porté à 621 500 €.

La société a ensuite procédé à une réduction de capital social d'un montant de 53 350 € pour le ramener à 568 150 € par voie de rachat de 485 actions.

Au 30/09/2018, le capital social est composé de 5 165 actions de 110 € de valeur nominale.



2.2.3 Dettes financières et autres dettes

2.2.3.1 Classement par échéance

	Montant brut	A 1 an au plus	A + d'1 an et 5 ans au +	A + de 5 ans
Emprunts obligataires convertibles	-	-	-	-
Autres emprunts obligataires	-	-	-	-
Emprunts et dettes établissement de crédit	-	-	-	-
- A 1 an max à l'origine	114	114	-	-
- A + d'1 à l'origine	75 861	40 131	35 730	-
Emprunts et dettes financières Divers	-	-	-	-
Fournisseur et comptes rattachés	50 200	50 200	-	-
Personnel et comptes rattachés	16 839	16 839	-	-
Sécurité sociales et autres organismes	59 985	59 985	-	-
Impôts sur les bénéfices	-	-	-	-
TVA	25 480	25 480	-	-
Obligations cautionnées	-	-	-	-
Autres impôts et taxes	45 660	45 660	-	-
Dettes sur immobilisation Et comptes rattachés	-	-	-	-
Groupe et associés	110 536	110 536	-	-
Autres dettes	-	-	-	-
Dettes titres empruntés ou rem. Garant	-	-	-	-
Produits constatés d'avance	12 272	12 272	-	-
TOTAL	396 950	361 220	35 730	-



SAS Atelier de Saint Paterne
Annexe de base aux comptes annuels de l'exercice clos le 30 septembre 2018
Montants exprimés en euros
KPMG Entreprises

2.2.3.2 Charges à payer

Charges à payer	Montant
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	20 K€
Dettes fiscales et sociales	74 K€
Dettes bancaires	0 K€
Total	94 K€

 **RSM RSM Ouest Audit**

© 2018 KPMG S.A., société anonyme d'expertise comptable et de commissariat aux comptes, membre français du réseau KPMG constitué de cabinets indépendants adhérents de KPMG International Cooperative, une entité de droit suisse. Tous droits réservés. Le nom KPMG et le logo sont des marques déposées ou des marques de KPMG International. [Imprimé en France].



3 Informations relatives au compte de résultat

3.1 Ventilation du chiffre d'affaires par secteur d'activité ou marché géographique

Secteur d'activité / Marché géographique	Montant
Production de biens	/
Production de services	912 K€
Total	912 K€

3.2 Impôt sur les bénéfices

3.2.1 Impôt différé

L'impôt payé d'avance au titre des charges non déductibles l'année de leur comptabilisation se compose comme suit :

Bases- C3S	-
Taux d'imposition ⁽¹⁾	33.1/3 %
Créance d'impôt différé	-

⁽¹⁾ Taux de droit commun applicable à l'exercice clos

3.2.2 Autres informations spécifiques

- Société intégrée fiscalement

La société ainsi que ses filiales ASP Technologies et ASP Montage font l'objet d'une intégration fiscale.



3.3 Crédit d'impôt compétitivité emploi (CICE)

Le CICE (Crédit d'impôt compétitivité emploi) comptabilisé dans les comptes de votre entité à la clôture de l'exercice s'élève à 3 K€. Il correspond au montant du CICE de l'exercice social.

Au compte de résultat, votre entité a retenu la comptabilisation du CICE en diminution des charges de personnel (charges sociales).

Il traduit le droit au CICE, acquis par votre entité, relatif aux rémunérations éligibles comptabilisées dans l'exercice.

Au bilan, il a été enregistré au crédit du poste *444000 Etat impôt sur les bénéfices* pour la part correspondant à l'année civile 2017, soit 3 K€ et au crédit du compte *448700 Etat produit à recevoir* pour la part du CICE calculé sur les salaires des 9 premiers mois de l'année civile 2018, soit 2 K€.

Ce *produit* de 3 K€ correspond au crédit d'impôt qui va être utilisé à l'occasion de la déclaration du solde de l'impôt société 2017-2018.

Il a contribué au financement des acquisitions d'immobilisations de l'exercice.

3.4 Résultat exceptionnel

Le résultat exceptionnel est de + 10 K€ et correspond à la réclamation contentieuse au titre de l'application du taux groupe pour la CVAE pour les années antérieures.



4 Autres informations

4.1 Engagements et opérations non inscrites au bilan

4.1.1 Engagements financiers donnés et reçus

4.1.1.1 Les clauses de retour à meilleure fortune

Cf note 2.1.5.3.

4.1.1.2 Les engagements en matière de pensions ou d'indemnités assimilées

Le montant des droits qui seraient acquis par les salariés au titre de l'indemnité de départ à la retraite à l'âge de 62 ans, en tenant compte d'une progression des salaires de 1%, d'une actualisation de 1,54 % et d'une probabilité de présence dans l'entreprise à l'âge de la retraite s'élève à 15 K€ (charges sociales incluses).

Ce montant n'est pas comptabilisé.

L'engagement retraite n'a pas été constaté sous forme de provision.

4.1.1.3 Les engagements consentis de manière conditionnelle

	N	N - 1
Engagements reçus		
Abandon de créance avec clause de retour à meilleure fortune	2 496 K€	2 496 K€
	N	
Engagements données		
Caution solidaire ASP Technologies (marchés privés)	27 K€	
Gage sur véhicule au titre de l'emprunt en cours	18 K€	
Caution solidaire ASP Montage	14 K€	



4.1.2 Engagements pris en matière de crédit-bail

La société ne dispose plus d'engagement en matière de credit-bail.

4.2 Autres informations diverses

4.2.1 Effectif moyen

	Personnel salarié
Cadres	2
Ouvriers	2
Total	4

4.2.2 Honoraires des commissaires aux comptes

	CAC 1
Au titre de la mission de contrôle légal des comptes	5 K€

ATELIER DE SAINT PATERNE
Société par actions simplifiée
au capital de 568 150 euros
Siège social : Le Vigneau, 37370 SAINT PATERNE RACAN
313 659 344 RCS TOURS

ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ANNUELLE
DU 22 MARS 2019

Résolution d'affectation du résultat de l'exercice clos le 30 septembre 2018

DEUXIEME RÉSOLUTION

L'Assemblée Générale décide d'affecter le bénéfice de l'exercice clos le 30 septembre 2018 s'élevant à 127 234 euros de la manière suivante :

Bénéfice de l'exercice	127 234 euros
A titre de dividende prioritaire aux actions de préférence dite « actions B » : 70 euros x 1 725	120 750 euros
Le solde, au compte « Réserves Ordinaires » S'élevant ainsi à 1 663 834 euros	6 484 euros

Conformément à la loi, l'Assemblée Générale prend acte que les dividendes distribués au titre des trois derniers exercices ont été les suivants :

Exercice clos le 30 septembre 2015

Néant

Exercice clos le 30 septembre 2016

50 850 euros, soit 9 euros par titre
dividendes éligibles à l'abattement de 40 % : 50 850 euros

Exercice clos le 30 septembre 2017

62 150 euros, soit 11 euros par titre
dividendes éligibles à l'abattement de 40 % : 62 150 euros

Cette résolution est ...adoptée... par ...4680... voix ayant voté pour, ...0... voix ayant voté contre et ...0... voix s'étant abstenues.

Certifié conforme
Le Président
Olivier BROSSARD

